

Le Conference Board du Canada et le Conseil canadien des chefs d'entreprises ont tous deux présenté d'intéressantes observations sur les raisons qu'ils ont de ne pas craindre qu'on entre dans la spirale des augmentations des salaires et des prix. Le processus de négociations des conventions collectives nécessite la participation de deux parties : les entreprises et la main-d'oeuvre. Or, comme le signale le Conseil canadien des chefs d'entreprises, étant donné que les recettes supplémentaires produites par une augmentation de taxe ne bénéficient pas aux entreprises mais plutôt au gouvernement, les entreprises du secteur privé ne disposeront pas des ressources financières voulues pour accéder aux demandes salariales des syndicats. Les syndicats seront par conséquent limités dans leurs tentatives pour récupérer les salaires réels qu'ils considèrent avoir perdus.

Les efforts des syndicats sont par ailleurs entravés au cours des périodes de faible activité économique comme la période actuelle où la marge de profit des entreprises se trouve réduite. La baisse des profits des sociétés, le ralentissement des marchés économiques, l'augmentation des ratios du passif à l'avoir des actionnaires devraient entraîner également, comme l'a signalé le Conseil canadien des chefs d'entreprise, une vive résistance de la part des employeurs aux demandes salariales inflationnistes. Les conditions actuelles du marché du travail devraient également, d'après le Conference board contribuer à contenir les pressions à la hausse des salaires.

Ceci ne veut pas dire que les syndicats n'essaieront pas d'obtenir des augmentations de salaires plus élevées de façon à compenser la baisse du pouvoir d'achat découlant de la mise en oeuvre de la TPS. Nous nous devons de répéter qu'il est crucial pour la matérialisation des avantages économiques de la réforme fiscale que les augmentations de salaires accordées se limitent aux répercussions immédiates de la taxe sur les prix. Il reste naturellement à espérer que les gains de productivité qui résulteront de la réforme fiscale feront plus que compenser ce coût additionnel au chapitre des salaires.

## **2. Répercussions sur la politique monétaire**

L'opposition à la proposition originale du gouvernement d'instaurer une TPS de 9 p. 100 était fondée en grande partie sur les répercussions inflationnistes éventuelles de ce taux plus élevé et sur le resserrement de la politique monétaire qui en découleraient pour compenser ces pressions sur les prix. L'abaissement du taux de la taxe à 7 p. 100 a nettement atténué ces préoccupations. Toutefois, la résistance du Gouverneur de la Banque du Canada à toute augmentation salariale en contrepartie n'en n'a pas été ébranlée. Sa position reste, malgré son désir de compenser les répercussions directes de la taxe sur les prix, de ne pas financer la spirale inflationniste d'augmentation des prix et des salaires.